

AgriRécup annonce l'arrivée d'écofrais sur certains plastiques agricoles

- Depuis le 1^{er} octobre dernier, des écofrais sont facturés à l'achat notamment des plastiques de fenaison utilisés pour l'ensilage et le foin ainsi que de différents sacs et contenants. Ces frais serviront à financer le développement et la mise en œuvre de programmes de collecte, de recyclage et de récupération pour gérer les plastiques agricoles d'une manière respectueuse de l'environnement.

La directrice d'AgriRécup pour l'est du Canada, Christine Lajeunesse, rappelle que le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (RRVPE) instauré par le gouvernement du Québec attribue désormais la responsabilité aux fabri-

cants de produits de financer des programmes de gestion écologiquement responsables des plastiques agricoles. C'est pourquoi des écofrais viennent s'ajouter à plusieurs plastiques utilisés à la ferme. Les différents écofrais sont présentés dans le tableau à la page 8.

« C'est un peu comme les écofrais qu'on peut payer en achetant une télé, par exemple. La différence, c'est que, dans notre cas, l'écofrais est prélevé sur l'emballage, comme les sacs et les ficelles, et non sur le produit », indique-t-elle.

Les frais sont calculés par kilogramme ou par unité, selon la nature des articles. M^{me} Lajeunesse explique que les montants varient en fonction notamment de la logistique et de l'organisation nécessaire pour la collecte et le recyclage de chacun des produits. « Par exemple, les écofrais pour les filets sont bas, parce qu'en ce moment ils sont non recyclables. Nous allons nous servir des fonds amassés pour créer des solutions pour les recycler », poursuit-elle.

Christine Lajeunesse tient à préciser que la majorité des plastiques sont bel et bien recyclés et non mis à l'enfouissement. « Mais parfois, quand ils sont trop souillés, dit-elle, ils sont envoyés en valorisation énergétique. C'est donc important



PLASTIQUES AGRICOLES ASSUJETTIS AUX ÉCOFRAIS

CATÉGORIES DE PLASTIQUES	MONTANT DE L'ÉCOFRAIS	EN VIGUEUR LE
Plastiques de fenaison utilisés pour l'ensilage et le foin		
Sacs-silos, bâches et toiles	0,50 \$ par kg	1 ^{er} octobre 2023
Pellicules pour balles	0,55 \$ par kg	1 ^{er} octobre 2023
Ficelles	0,46 \$ par kg	1 ^{er} octobre 2023
Filets	0,21 \$ par kg	1 ^{er} octobre 2023
Sacs		
Sacs de moulée incluant des suppléments comme médicaments, minéraux ou autres	Moins de 45 kg: 0,31 \$ l'unité	1 ^{er} octobre 2023
	46 à 500 kg: 1,61 \$ l'unité	1 ^{er} octobre 2023
	501 à 1000 kg: 3,23 \$ l'unité	1 ^{er} octobre 2023
Sacs de mousse de tourbe pour l'horticulture	À venir	1 ^{er} octobre 2023
Sacs de ripe (copeaux de bois ou tourbe)	À venir	1 ^{er} octobre 2023
Tubulures acéricoles	0,35 \$	À venir

que les producteurs secouent bien les plastiques lorsqu'ils les retirent des balles de foin et qu'ils les mettent dans un contenant et non au sol. C'est aussi essentiel de ne pas mélanger les plastiques. On retrouve parfois des gants et des boîtes à jus à travers les plastiques. Ça les contamine. »

Elle poursuit: « Comme plusieurs producteurs de lait sont acériculteurs, je veux aussi préciser qu'il faut enlever les attaches en métal sur la tubulure. »

Pour obtenir plus d'information, AgriRécup invite les producteurs à consulter le site collecteplastiquesagricoles.ca. On y trouve entre autres une

carte répertoriant les sites de dépôts et les matières récupérées dans chacun de ces lieux. AgriRécup travaille en collaboration avec les UPA régionales et les municipalités pour développer des programmes de recyclage dans les régions où il n'y a pas encore de sites de dépôt. ■



Pr ZELERIS® [florfenicol + méloxicam]



Dosage facile

Facile à injecter

Flacon C.L.A.S.® (stratifié anti-chocs Ceva)

Maintenant disponible dans un plus grand format de 500 ml

zeleris.ca